

CIBLE

Saisine

Triste débat que celui qui a précédé le vote du Parlement sur la réforme de la Constitution. La possibilité donnée aux citoyens de saisir directement le Conseil constitutionnel aurait dû susciter l'adhésion immédiate de l'ensemble des forces politiques. Souhaitée par une forte majorité de Français et par les juristes, l'élargissement du droit de saisine va dans le sens du mouvement amorcé par M. Giscard d'Estaing lors d'une précédente réforme et permet de renforcer notre Etat de droit.

Loin de reconnaître paisiblement ce progrès, en soulignant au besoin le bel hommage qu'on lui rendait a posteriori, l'opposition s'est avant tout souciee de tactique politicienne: comment nuire au président de la République sans se nuire à elle-même, tel a été le grave débat, d'ailleurs particulièrement difficile à trancher, qui a agité les partis de droite pendant une quinzaine. Leur crédit ne s'en est pas trouvé renforcé.

Belgique

La conscience de Baudoin 1^{er}



Hagège

**L'avenir
du français**

(p. 6-7)

Ubu

**Sauvez
la Luzège**

(p. 3)

M 2242 - 536 - 13,00 F



Sur le vote des étrangers aux élections locales

L'idée de faire participer des résidents non français aux élections politiques locales, pour généreuse qu'elle soit, me paraît rencontrer quelques objections, susciter des observations et mériter, peut-être, une autre proposition.

L'argument principalement invoqué, et que vous avez vous-mêmes repris est celui de la contribution des étrangers aux impôts locaux. A ce compte, les Français dispensés d'impôt ne devraient pas voter. Le suffrage acheté par le cens est une vieille lune que je ne pensais pas trouver dans votre journal. La fierté de la démocratie française c'est que le clochard qui m'agace dans les rues de Montpellier ou le métro de Paris dispose de la même voix que moi, tandis que l'émir arabe, le banquier yankee, l'homme d'affaires nippon peuvent acheter un cru classé, un château de la Loire, une bretelle d'autoroute, mais pas une voix du peuple français. Le statut fiscal n'a rien à voir avec la citoyenneté parce que la situation patrimoniale et la fortune n'ont plus rien à voir avec la citoyenneté. Renouer un tel lien, c'est faire écho au slogan : «qui paie, commande », par lequel certains élus locaux prétendent aujourd'hui parfois s'affranchir des contraintes des lois - expression de la volonté nationale.

Au surplus, les contributions locales sont versées conjointement à la commune, au district, au département, à la région. L'argument fiscal emporterait donc tous ces votes, qu'on se préoccupe d'ailleurs de regrouper. Faire voter des étrangers pour le Conseil Général - et vous y paraissez déjà acquis - c'est les

La N.A.R fait partie du collectif qui anime la campagne «J'y suis, j'y vote» pour le vote des étrangers aux élections locales. Nous avons publié (Royaliste n° 533) le manifeste élaboré par ce collectif. Du courrier reçu à ce sujet nous extrayons la lettre d'un de nos lecteurs qui, quoique opposé à notre projet, nous a paru particulièrement intéressante.

faire participer à l'élection du Sénat ...

Le mouvement de décentralisation - qui va reprendre - a donné et donnera aux collectivités territoriales de plus en plus de compétences "nationales". Les fonctionnaires qui plaident pour le maintien à l'Etat des compétences dites justement "régaliennes" sont de plus en plus difficilement écoutés, tant il est de mode, à gauche comme à droite, de démembrer la puissance de l'Etat et tellement plus élégant de faire faire, voire de laisser faire, que de prendre soi-même la peine, l'exemple et le risque de l'action. Mais sans attendre de tels progrès vous devez considérer, au lieu de vous fier à des exemples étrangers, que la structure administrative française n'est ni fédérale, ni confédérale. Les collectivités locales n'ont pas seulement des compétences locales. L'Etat civil n'est pas une liste communale et, pour prendre un symbole qui force un peu le trait, le conseil de révision ne recrute pas la milice bourgeoise. Qu'ont à voir là-dedans les votes des étrangers ?

Cette revendication excessive ne fera que provoquer une réaction de rejet envers les étrangers. Elle blessera les citoyens français ayant récemment acquis cette citoyenneté au prix de durs sacrifices ou au terme de cruelles épreuves.

Ceux-là, nous le comprenons, ont le plus vif et le plus fier sentiment de leur nouvelle citoyenneté et de leur jeune patriotisme. Les faire se retrouver au bureau de vote avec des étrangers de passage ou résidents mais qui n'ont pas le même projet et n'ont pas consenti les mêmes sacrifices, n'est-ce pas une vilénie ?

Enfin une telle mesure ne correspond pas non plus au besoin auquel elle prétend répondre : les élections politiques locales ne sont plus, si elles l'ont jamais été, des élections gestionnaires au même titre que celles que vous citez : caisses de sécurité sociale, offices d'H.L.M., etc. Ce sont des élections politiques et même, hélas, politiciennes. Dans le moindre village de l'Hérault, il ne s'agit même plus de savoir si l'on est rouge, blanc ou cul-béni, si l'on est dans la majorité présidentielle ou dans l'opposition, mais bien de quelle tendance on est dans le P.S, a, b, c, d, giscardoléotardien ou léotardien non giscardien, giscardien-barriste, chiraquien pasqualisant ou non. Ce ne sont pas des combats d'idées mais des clans locaux qui se disputent des zones d'influence. Que ces jeux doivent hélas servir d'épreuve initiatrice aux nouveaux Français, soit, mais pour exprimer des revendications ou des

souhaits très concrets et à court terme, c'est insulter à leur tour les étrangers que de les inviter à choisir leurs champions dans ce tiercé hasardeux. La commission extra-municipale s'embarrasse moins de subtilité et de patience.

Je ferais donc volontiers la proposition suivante : qu'une loi prévoie, c'est-à-dire permette et définisse, sans la rendre obligatoire - depuis la chute de Robespierre, la vertu n'est pas obligatoire - la constitution, dans les collectivités locales, de commissions représentatives des résidents étrangers. Un décret déterminera des règles communes d'élection et de fonctionnement. Qu'il soit également prévu que les délibérations des assemblées locales, lorsqu'elle reprennent les vœux des représentations des étrangers résidents ou qu'elles recueillent leur adhésion, dans un certain nombre de domaines énoncés par la loi, bénéficieront d'une bonification des subventions de l'Etat en matière d'équipement comme de fonctionnement. Il suffira ensuite que, ministère par ministère, des arrêtés publient le taux de ces bonifications ou en remettent l'appréciation, dans le cadre de la décentralisation, aux autorités préfectorales.

Ainsi chacun se trouverait honoré à son rang, le principe de la citoyenneté sauvegardé, les collectivités locales confortées dans leurs libertés et leurs responsabilités. L'Etat, au nom de la Nation, favoriserait celles des collectivités locales qui oeuvrent dans le sens approuvé par la représentation nationale.

F.B. (Montpellier)

royaliste

SOMMAIRE: p. 2: Courrier : Sur le vote des étrangers aux élections locales - p. 3 : Les bouts de chandelle du père Ubu - p. 4 : Conscience de la Couronne contre raison d'Etat - p. 5 : Dieu ou César ? - 6-7 : Entretien avec Claude Hagège - p. 8 : Otto président - p. 9 : Emmanuel Mounier quarante ans après - p. 10 : Bête et méchant - L'absence de Drieu - p. 11 : Action royaliste - p. 12 : Editorial : Doute sur les identités.

REDACTION-ADMINISTRATION
17 rue des Petits-Champs, 75001 Paris
(1) 42.97.42.57
Dir. de la publication: Yvan AUMONT
Comm. Parit. 51700 - ISSN 0151-5772
Diffusion NMPP - Imprimé en France

bulletin d'abonnement

Je souscris un abonnement de trois mois (75 F), six mois (140 F), un an (220 F), soutien (350 F) *

(*) Encadrez la formule de votre choix

NOM: Prénom:

Adresse:

Profession: Date de naissance

ROYALISTE, 17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris - CCP 18 104 06 N Paris

Les bouts de chandelle du père Ubu

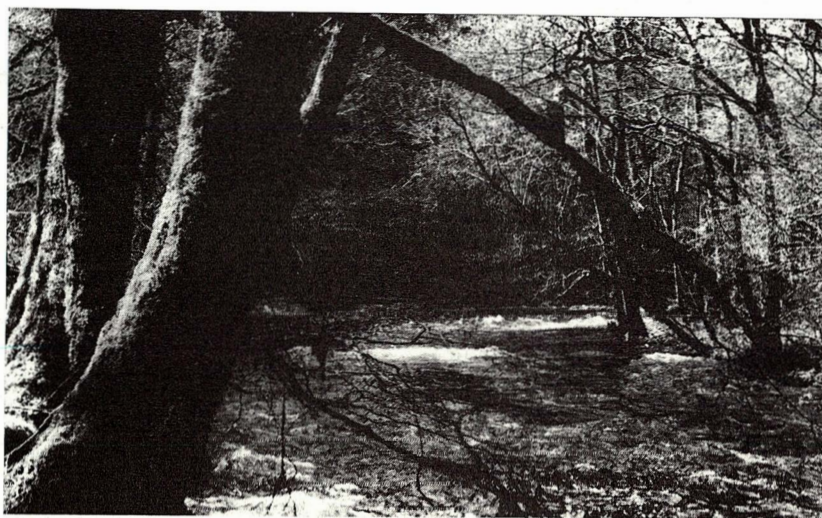
Du mitage de la couche d'ozone à l'effet de serre, du tracé des grandes voies de communication aux incendies de forêt, chaque atteinte à l'environnement démontre la fragilité de ce qui nous entoure, et stigmatise l'inconscience coupable de nos comportements. Qu'on en juge par l'exemple modeste d'une rivière de Corrèze.

Dans les années 50, en pleine expansion de la nouvelle «houille blanche», 10 km du cours inférieur de la Luzège avaient été sacrifiés à la productivité. Au-dessus, et jusqu'aux sources du plateau de Millevaches, le randonneur ou pêcheur pouvait suivre son lit de plus en plus torrentueux par une alternance de vallées ouvertes et de gorges abruptes où s'étaient réfugiées faune et flore les plus secrètes.

Mais voilà que, prenant de vitesse l'arrêté de classement que voulait proposer la direction régionale de l'Environnement, un propriétaire, en mars 1985, terrassa un kilomètre de fond de vallée pour amener le cours d'eau, truites comprises, jusqu'à la turbine d'une microcentrale dont il obtint bientôt de doubler la puissance.

Une intersyndicale des quatre communes voisines, discrètement mandatées par leur futur concessionnaire privé, brandit l'imparable argument de l'intérêt local pour arracher les autorisations de droit d'eau pour deux autres usines : une microcentrale de 1300 kw coupant le plus beau méandre des gorges, et une minicentrale de 4000 kw, recevant les 9/10ème du Vianon, ruisseau voisin, par une conduite forcée à travers la campagne. L'ampleur des travaux projetés en vue des ouvrages et de leurs approches, comparée aux modestes dimensions des reliefs et à la précarité

Autrefois réservée aux apocalypses de science fiction, la hantise de l'insécurité cosmique menace de s'étendre. Allons-nous manquer d'air ? Et d'eau ? Sommes-nous à l'aube d'une série de catastrophes provoquées par nos nuisances hyper-consommatrice ?



de la végétation, entraînera la dénaturation irrémédiable des sites concernés.

A défaut d'emplois créés, les communes se prévalent d'une promesse de 10 à 20.000 F par an de royalties sur la production des premières années... Le reste étant réparti entre les actionnaires de la société Energieservice, filiale de la C.G.E., qui a su adroitement se concilier sur place quelques investisseurs utiles.

On aurait mauvaise grâce à dénoncer un projet qui, si peu que ce soit, viendrait en aide à de petites communes si défavorisées. D'ailleurs, les arguments des amoureux de la nature ou des protecteurs de l'environnement indistinctement classés «écologistes» n'auraient aucune prise sur des responsables municipaux qui s'imaginent ici jouer la dernière carte de leur développement ou de leur survie. Aussi bien n'est-ce pas à eux qu'il faut s'en prendre. Ils sont, dans la France profonde, les frères ignorés des Africains à qui un pourboire

inespéré fait accueillir n'importe quelle décharge sur leur territoire.

Mais d'où vient, dans le contexte actuel de la production d'énergie, que de telles installations soient encore réputées rentables ?

Une enquête sommaire auprès des administrations compétentes suffit à n'importe quel citoyen pour apprendre que le courant produit sera acheté par EDF au prix moyen de 0,26 F le kw. Sachant que le prix du kw produit par EDF elle-même est en moyenne de 0,08 F et qu'il est recédé au consommateur industriel entre 0,09 et 0,20, il faut en conclure qu'EDF achète le kw au producteur privé à plus de trois fois le prix, et le revend avec jusqu'à 300% de perte. Comme nul n'ignore que la production française, excédentaire, trousse très difficilement preneur chez nos voisins européens à des tarifs proches du prix plancher, on en déduit qu'EDF achète à perte un courant dont elle n'a pas d'usage.

L'entreprise d'Etat n'est en rien responsable. C'est un décret, pris le 20 mai 1955 pour encourager l'équipement hydroélectrique des rivières et pallier le déficit en énergie, qui l'oblige à maintenir ce curieux secteur protégé alors que la conjoncture s'est radicalement inversée.

La responsabilité de ce non-sens économique étant politique, c'est au monde politique qu'il appartiendrait d'y remédier. Son peu de hâte s'explique par un clientélisme vulgaire : ne va-t-on pas indisposer tant d'élus locaux en désamorçant soudain une pompe à subvention si bien camouflée ? Même des municipalités de gauche, comme c'est le cas ici, ne sont-elles pas gagnées depuis peu par l'économie de rapine néolibérale ? Et puis, la C.G.E. n'a-t-elle pas le bras long, et le geste large à l'égard des principaux partis ?

Un acte de gouvernement s'impose. L'abrogation du décret de 1955 stopperait d'un coup le massacre des sites et nous éviterait la honte de voir ce vandalisme stipendié par l'Etat. Il soulagerait également notre facture d'électricité d'un coulage volontaire, stupide encouragement à la surproduction déficitaire et subventionnée. Les moyens ne manquent pas pour ménager aux communes dont le budget repose sur ces revenus une transition graduelle, et officiellement aidée par l'Etat, entre les barèmes délirants des dirigistes de la magouille et les prix consacrés par la loi du marché.

A moins de se rendre aux arguments décervelants du Père Ubu et de prendre définitivement sa *chandelle verte* pour lanterne magique de notre économie.

Marc AYGURANDE

Conscience de la Couronne contre raison d'Etat

Entre le 3 et le 5 avril 1990, le règne du roi Baudouin Ier a suspendu son vol. Les Chambres législatives avaient adopté une proposition de loi, d'origine non-gouvernementale, dépénalisant l'interruption volontaire de grossesse.

Le Roi, dont la constitution de 1831 fait l'une des branches du pouvoir législatif, a la prérogative de sanctionner les lois. La pratique constitutionnelle voulait que le Roi, en fait, ne disposât pas d'une compétence d'appréciation dans l'exercice de cette prérogative. Or, le 3 avril 1990, Baudouin Ier adresse au Premier ministre une lettre dans laquelle il exprime avec une exceptionnelle dignité de ton et sans aucune référence philosophique précise, que sa conscience lui interdit de s'associer à l'entrée en vigueur d'une loi qui autorise à mettre fin à la vie d'un être humain déjà vivant.

L'inattendu de la crise constitutionnelle ne résida pas dans la découverte d'une profonde contradiction entre le texte légal et les convictions du Roi, mais dans le constat qu'il tint bon jusqu'à rendre publique une pensée non couverte par le contresens ministériel qui en assure l'irresponsabilité politique, ce qui représente une audace extrême dans le système de monarchie constitutionnelle.

Le Gouvernement réagit avec promptitude et - sans ironie ici - avec imagination, en constatant que le Roi se trouvait dans l'impossibilité de régner.

L'impossibilité de régner existe dans le texte constitutionnel de 1831, mais essentiellement pour prévenir la démence du Roi, situation dont le règne de Georges III d'Angleterre avait rappelé le danger. L'Histoire imposa à la Belgique d'étendre constamment le concept d'impossibilité de

régner. Du 28 mai 1940 au 9 mai 1945, le roi Léopold III était prisonnier de l'ennemi. Du 9 mai 1945 au 20 juillet 1950, l'impossibilité de régner était devenue - plus curieusement - politique, en ce sens que le Roi ne pouvait espérer nommer un Gouvernement homogène favorable à la reprise de ses fonctions.

En 1990 enfin, première impossibilité morale de régner, certainement plus respectable que la précédente, mais aussi beaucoup plus périlleuse, car elle risque d'associer le Roi à une fraction philosophique du peuple.

Les critiques de l'attitude du Roi furent parfois violentes. Les commentateurs les plus mesurés ont essentiellement visé l'aspect juridique du problème qui est, objectivement, du plus grand intérêt.

Le 4 avril 1990, le Conseil des ministres, exerçant collégialement les prérogatives du Roi, sanctionne puis promulgue la loi sur l'interruption volontaire de grossesse.

Le 5 avril 1990, les Chambres réunies constatent que l'impossibilité de régner a pris fin. Elle aura duré deux jours. Aucun parlementaire n'a émis un vote négatif.

L'incident constitutionnel est clos, mais c'est une page d'Histoire de Belgique qui s'est vivement tournée : la fonction royale ne sera plus jamais la même.

Le Roi s'est trouvé devant l'angoissant dilemme : se soumettre ou se démettre. Entre ces deux extrémités, le Droit a of-

fert une issue : une interruption de règne. Loin d'une solution de facilité, elle a évité la soumission que sa conscience interdisait et une abdication qui aurait altéré, pour la dynastie,

l'accomplissement de ce que nous appellerons plus que jamais une charge.

Henry BARVAUX



Le souci éthique

Par son retrait provisoire, le roi des Belges a posé une question qui concernera, dans l'avenir, le pouvoir politique en tant que tel.

Au-delà du débat juridique, le règne momentanément suspendu du roi Baudouin pose un problème trop sérieux pour qu'on puisse l'envisager selon les critères douteux du « passéisme » et du « progressisme », ou le réduire à sa di-

mension strictement politique: le roi n'a pas choisi son camp, il n'est pas parti en croisade aux côtés des adversaires de l'avortement, et il ne s'est pas non plus opposé au fonctionnement normal de la démocratie représentative.

Ce double refus n'est pas

Dieu ou César ?

celui de l'habileté tactique ou de l'hypocrisie, ni seulement une « affaire de conscience » - profondément religieuse comme chacun sait. En refusant de contresigner la loi votée, sans s'opposer à ce qu'elle soit promulguée, le roi des Belges pose une question à tous les hommes, religieux ou non, et indique que cette question est, en droit, indécidable. Au droit à la vie, s'oppose le droit de choisir. A la violence faite à l'enfant à naître, s'oppose la violence ressentie par la femme lorsque l'avortement est interdit et puni. Point de réponse quant aux droits de l'homme, mais seulement une opinion plus ou moins largement partagée et une décision personnelle qui peut être dictée par la nécessité. Point de réponse non plus quant à la vie, puisque nul ne peut dire avec certitude ce que c'est que la vie et quand elle commence. Là encore, débat d'opinion, et, sur le plan parlementaire, mise aux voix d'un problème métaphysique qui ne sera jamais résolu.

Le roi ne conteste pas qu'on puisse ainsi légiférer, dans l'urgence, et dans la méconnaissance de l'ensemble de la question posée - sinon il se serait démis. Par son abstention, il a tenu à signifier ce qu'a d'essentiel le droit à la vie, sans que cette défense porte atteinte à la liberté. Qu'on l'approuve ou qu'on soit choqué, il ne fait pas de doute que le roi a su assumer sa responsabilité, au lieu de l'abandonner à un comité d'éthique, selon la loi non-écrite qu'il entend respecter. Ce faisant, il a ouvert un débat qui ne concerne pas seulement la Belgique et la royauté : tout homme d'Etat, quels que soient sa religion et son statut, s'y trouvera un jour ou l'autre confronté.

B. LA RICHARDAIS

La victoire des chrétiens-démocrates en RDA, du Forum démocratique en Hongrie, la création à terme d'un parti catholique en Pologne et en Slovaquie, surviennent à un moment où la démocratie-chrétienne à l'Ouest vit une crise d'identité.

Sous la pression des événements de l'Est, où les Eglises ont joué un rôle essentiel, l'Europe noire se verra-t-elle offrir une seconde chance alors que s'éloigne le rêve d'une Europe rose, crue un instant possible sur les ruines du communisme et espérée demain des méfaits du thatchérisme appliqué à l'Est (1), ou sera-t-elle également emportée dans l'empire doré de l'Europe de 93 et du Deutsche Mark ?

Le mouvement est ambigu à l'Est. Un national-catholicisme favorisé par le primat polonais s'oppose à la gauche du syndicalisme chrétien. Le Forum démocratique hongrois s'affirme moins radical sur la réforme de l'économie mais sans doute plus nationaliste. Les Eglises, qui rassemblaient tout le peuple dans la résistance à l'oppression, seront atteintes par la même vague de sécularisation qu'a connu l'Ouest et connaîtront une baisse de pratique et d'influence.

Les chrétiens-démocrates de RDA ont choisi, la CDU à l'Ouest incarne la prospérité économique. Kohl, qui se dit parfois le petit-fils d'Adenauer, a conduit la CDU très loin de sa philosophie d'origine. Au milieu des conservateurs, nationalistes et libéraux. On y cherche cette espèce qui se dirait démocrate-chrétienne. L'union des deux Allemagnes bouleversera l'équilibre actuel entre protestants et catholiques en RFA (respectivement 41% contre 46). Le pourcentage des catholiques reviendra à ce qu'il était entre 1870 et 1945 : 35%, ce qui mettra l'Allemagne unie en

porte-à-faux non seulement avec l'Europe lotharingienne des Schumann, Gasperi et Adenauer (« Los von Berlin » par opposition au « Los von Rom » bismarckien), mais aussi par rapport à la Mitteleuropa majoritairement catholique.

Ces deux facteurs, droitisation de la CDU et Allemagne majoritairement protestante, ôtent de sa crédibilité à l'Europe noire mais peuvent aussi libérer d'autres forces. Le modèle CDU donnait le prurit aux autres formations démo-chrétiennes ouest-européennes. Tandis que Giscard s'efforçait de fonder une CDU à la française où sombreraient les dernières vestales ou les derniers travestis du MRP, la CDU entreprenait de saborder le groupe démocrate-chrétien à l'assemblée de Strasbourg en voulant y faire entrer, après les néo-démocrates grecs, les tories britanniques et l'alliance populaire espagnole, devenant le groupe conservateur classique.

Italiens et belgo-néerlandais sont plus réservés car restés plus proches de leur filiation d'origine, avec une base religieuse plus forte, des liens anciens avec le syndicalisme chrétien et une habitude de gouverner avec les socialistes. Les luttes intérieures à la Democrazia Christiana ne sont certes pas moins âpres, mais le caractère religieux de la tendance dite de droite (communio et liberatio) fait la différence avec le tout-économique tedeschi.

Guelfes et Gibelins s'affronteront-ils dans l'Europe de demain ? Face aux « pragmatiques » ou « réalistes » qui pa-

rient sur le libéralisme et le sécularisme, les fidèles de la démocratie chrétienne, ou « idéalistes », réussiront-ils à sauver l'originalité et la cohérence de leur message, éclaté selon les lignes de faille de l'économie vers quels nouveaux alliages plus ou moins dangereux des « valeurs chrétiennes devenues folles » (fascisme, socialisme, conservatisme) ?

Quelle synthèse nouvelle sinon en échappant aux catégories droite-gauche (et centre, notion exclusivement française), en sachant que les critères seront à l'avenir moins économiques que politiques et surtout culturels, en suivant l'inspiration de Jean-Paul II. Rome n'est réductible à aucune formation horizontale, même démocrate-chrétienne, sans que cela n'empêche que soient certes sauvegardées les situations historiques fondées sur les pesanteurs sociologiques là où elles existent et qui ont à se laisser inspirer par le message papal. Rome, comme on l'a vu à l'Est, domine toutes les situations et les idéologies verticalement. Il n'est pas de plus merveilleux témoignage que l'invitation faite à Jean-Paul II par Vaclav Havel dont le premier geste comme président avait été de se rendre à pied chez le cardinal Tomasek.

Combien médiocres et dérisoires en comparaison les palinodies des UDC et les reniements des CDU.

Yves LA MARCK

**A l'aide,
à l'aide !**

voir page 11

Claude Hagège

L'avenir du français

● **Royaliste** : M. le professeur, la langue française est-elle aussi menacée qu'on le dit ?

Claude Hagège : Il y a menace sur un plan externe, mais il n'y a pas lieu de s'alarmer sur le plan interne.

Dans notre pays, le français n'est pas menacé, contrairement à ce que déclarent les puristes de profession. Notre langue, comme beaucoup d'autres, vit d'emprunts qui répondent à des besoins du moment. C'est là un phénomène tout à fait ordinaire car l'emprunt fait partie de la définition d'une langue humaine. On ne connaît pas d'exemple de langue qui échappe aux emprunts. On en produit quelquefois, par exemple l'islandais, langue archaïque qui, comme par hasard, est une langue d'insulaires. De même, dans certaines îles du Pacifique, très écartées des grands centres civilisateurs, les langues ont conservé leur caractère archaïque. On peut citer aussi le Caucase, en raison de l'isolement montagneux de cette région, où les langues empruntent peu, y compris au russe.

La langue française, qui n'est pas dans cette situation géographique d'isolement ou d'insularité, est très normalement exposée à l'emprunt parce que cela répond, je le répète, à des besoins. Si l'on produit des statistiques, on s'aperçoit que la portion du vocabulaire français qui est « envahie », en fait visitée par l'emprunt à l'anglo-américain, ne suscite aucune inquiétude. Cela en ce qui concerne le lexique.

Les langues ont aussi une morphologie, une syntaxe et une phonétique. Lorsqu'une langue se contente d'emprunter des mots, elle n'est pas vraiment menacée car sa morphologie, sa syntaxe et sa phonétique n'en sont pas atteintes. J'en veux pour preuve, en matière pho-

nétique, les locuteurs francophones qui intègrent des mots étrangers en les prononçant à la française : ainsi les terminaisons en ING ne sont pas prononçables par l'appareil phonateur d'un francophone sauf entraînement particulier. Parking se prononce en utilisant la nasale palatale présente comme dans gnole ou dans gnon : parking se prononce « parkigne », ou « parkinne ». Les sons anglais sont donc francisés, ce qui montre qu'il n'y a pas de menace sur la phonie française, qui continue d'évoluer selon ses propres cycles (par exemple le e muet qui tend à se prononcer « a »).

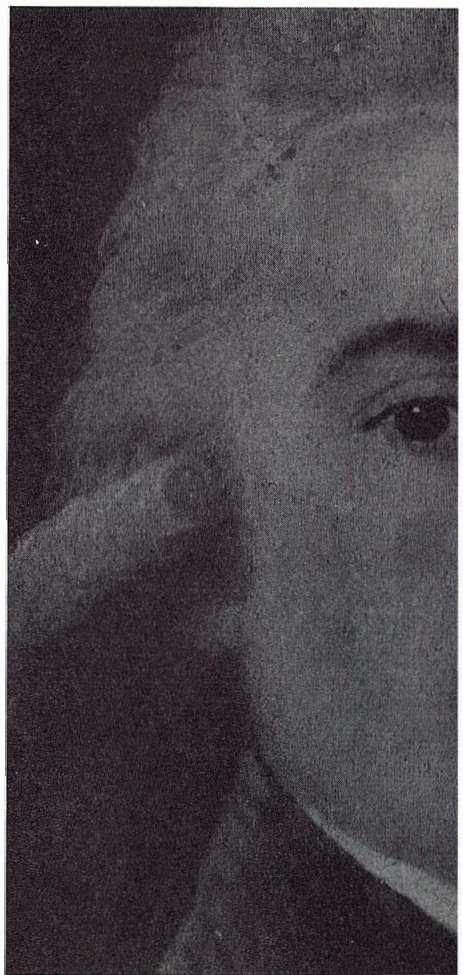
Si je passe à la morphologie et à la syntaxe, je constate que le français fabrique ses propres ordres de mots, ses propres ordres de phrase. Le jour où on viendrait me dire que l'adjectif est systématiquement placé avant le nom, que l'accord au pluriel est supprimé, je pourrais dire que le français est en train de changer profondément. Mais nul n'est capable de produire des exemples de cette évolution. Il est vrai qu'en matière d'accord du participe, on dit de moins en moins « les robes qu'elle a mises » (« les robes qu'elle a mis ») mais ce n'est pas une influence anglo-américaine. Depuis très longtemps, l'espagnol et l'italien ont connu cette évolution, et c'est une tendance du français que de faire disparaître ce type d'accord.

Quant au lexique, il n'y a pas d'« invasion » qui puisse nous inquiéter. Nous parlons de dancing, de pressing etc. mais ces mots sont absolument opaques pour un anglophone car il est interdit en anglais de désigner un lieu par une activité : on parlera donc de dancing hall, et non dancing qui désigne le fait de danser, ou de pressing shop. Des mots tels que dancing

ou pressing sont à inscrire au dossier de notre créativité.

● **Royaliste** : Mais l'avenir de la langue française à l'extérieur ?

Claude Hagège : Il y a une inquiétude réelle et non sans fondement qui est ressentie par les autorités : le français est menacé en tant que tribune internationale. Il est certain à cet égard que le français est en grave déclin. Pourquoi parler de déclin ? Des italianophones, des germanophones, des suédophones, des hispanophones, des lusophones pourraient avoir le même comportement, or il ne l'ont pas, du moins ils ne l'ont pas au même degré : ils ne par-



« Nous raisonnons toujours en fonction de la langue française » de Rivarol.

Qu'il

s'agisse de la grammaire ou de l'adoption de termes étrangers, la langue française suscite des polémiques passionnées. Au-delà de la confrontation rituelle entre « puristes » et « laxistes », le professeur Claude Hagège, connu et apprécié pour l'ampleur et la qualité de ses recherches linguistiques, nous donne le point de vue d'un homme de science sur l'avenir du français, dans notre pays et dans la communauté internationale.

ançais

lent pas de déclin, ils n'engagent pas les sommes considérables que nous engageons pour la défense de notre langue.

Pourquoi est-ce ainsi vécu par les français ? Parce que nous raisonnons en fonction de notre passé : nous ne parlerions pas de déclin si le français n'avait occupé la place que nous savons - une langue de très large diffusion culturelle. Or il faut ici mettre les choses au point : il n'est pas vrai que le français ait toujours été langue diplomatique : le fait est qu'au traité de Rasstatt, conclu entre Louis XIV et l'empereur Charles VI en 1714, on a décidé qu'on ne rédigerait pas les actes du

traité en latin. Ensuite il y a eu une sorte d'accoutumance, mais pas une habitude, qui s'est installée. Ce qui est plus réel, c'est que le français a connu une très grande diffusion culturelle au 18ème siècle, du moins en Europe. C'est par rapport à cela que l'on raisonne, par rapport au fameux discours de Rivarol sur l'universalité de la langue française. Mais, à cette époque nul n'a été sensible au fait que le traité de Paris, qui met fin à la guerre entre la France et la Grande Bretagne et qui oblige notre pays à renoncer à l'essentiel de ses possessions outre-atlantique, sonne le glas du français, puisque la langue anglaise était vouée à régner en maître sur le vaste territoire américain.

Si le français continue aujourd'hui à être parlé dans le monde, c'est grâce aux Arabes, aux Noirs, aux Juifs : tous ceux que M. Le Pen dénonce. Dès lors que les maghrébins et les africains n'ont plus ressenti la France comme une puissance coloniale, ils sont spontanément allés à la langue française et nous ont envoyé leurs étudiants. La francophonie n'est pas une idée de la France, mais celle des hommes d'Etat qui venaient d'accéder à l'indépendance et cette demande a été faite avec une énorme insistance alors que le général de Gaulle était d'une très grande prudence. Ce sont les membres de cette communauté francophone, dans laquelle notre pays peut jouer un rôle important sans être accusé de colonialisme, qui représentent l'avenir de notre langue.

● **Royaliste** : Pour en revenir à notre pays, pourquoi ne «nationalise»-t-on pas les mots de la même façon qu'en Grèce par exemple, où ils sont écrits phonétiquement ?

Claude Hagège : Vous avez raison de souligner qu'en Grèce,

mais aussi en Espagne, on écrit phonétiquement les mots étrangers. Si on ne le fait pas en France, c'est que notre langue est très littéraire et conservatrice : on n'écrit pas phonétiquement les mots étrangers afin de les maintenir à l'écart, comme des hybrides. Nous avons une graphie d'ostracisme, à quelques exceptions près : redingote vient de reading coat, boulingrin vient de bowling green. Le français n'assimile graphiquement que quand il a assimilé phonétiquement. Queneau a voulu lutter contre cette tendance et tenté de créer une mode, en écrivant par exemple «coquetèle» mais cela ne répond manifestement pas à notre tempérament. On dit souvent que le français est une langue très littéraire, mais depuis très longtemps il y a une situation de parallélisme entre deux langues, littéraire et parlée, qui coexistent mais ne se rencontrent jamais même si le français littéraire fait quelques emprunts au français parlé. Si nous faisons toujours l'accord du participe, c'est parce que l'Académie maintient une norme littéraire depuis trois siècles, alors que dans la langue parlée on ne le fait plus depuis très longtemps - ce que l'italien a entériné depuis belle lurette. Je ne justifie pas les fautes, je ne les condamne pas non plus, je constate ce qui est. De même qu'il y a une langue française parlée en France, il y aura éloignement du français parlé dans d'autres pays francophones par rapport à la norme parisienne.

● **Royaliste** : L'emploi de mots d'origine anglo-américaine n'est-il pas dangereux dans la mesure où il y a appauvrissement, perte des nuances ?

Claude Hagège : Je ne partage pas ce point de vue. Il s'agit de mots dont l'inventaire n'est pas considérable, mais ils ont une forte récurrence. Ne confondons pas la fréquence dans le lexique et la fréquence dans l'usage. Dans le lexique, ces mots sont très fortement minoritaires. Dans l'usage, ils sont fréquents. On peut essayer de remplacer certains termes anglo-américains par des néologismes, mais les français n'en veulent pas : ils continuent par exemple à parler de week-end, alors que les mots de rempla-

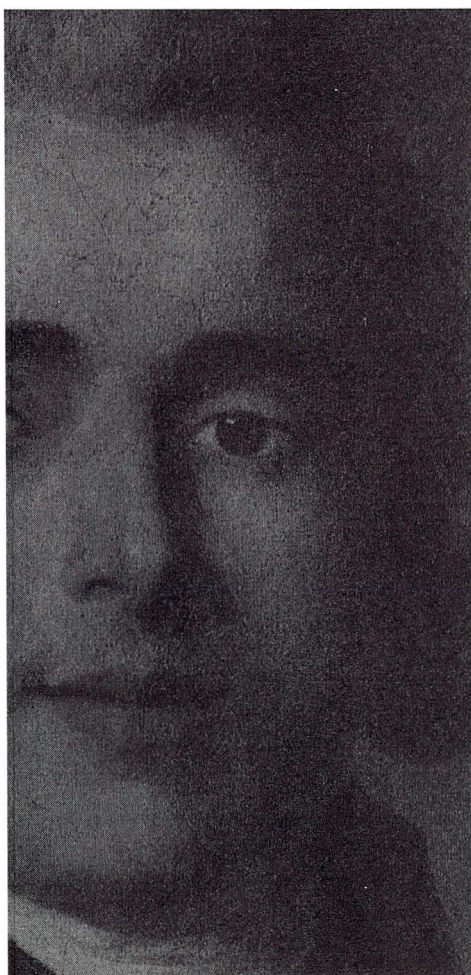
cement n'ont pas manqué. Mais c'est la myopie du contemporain qui nous rend anxieux : l'intégration d'un emprunt est une question de temps, et également son degré d'identification.

● **Royaliste** : En évoquant notre créativité, vous n'avez cité que des mots empruntés à l'anglo-américain. La langue française a-t-elle gardé sa propre capacité d'invention ?

Claude Hagège : Cette créativité est considérable. On ne dit plus guère damasquinerie, par exemple, parce qu'il s'agit d'un artisanat qui a disparu. Mais vous avez sans doute remarqué les croissanteries. Dans le domaine des techniques, nous avons créé ordinateur, logiciel, informatique, bureautique, et il n'est pas impossible que «baladeur» remplace «walkman». Je cite bien d'autres exemples de créativité dans mon livre *Le Français et les siècles*.

● **Royaliste** : Et l'emploi de l'adjectif dans un sens adverbial ?

Claude Hagège : C'est effectivement un anglicisme. Remarquons cependant qu'un certain nombre de structures syntaxiques et lexicales marquées comme anglo-américaines nous reviennent après un passage aux Etats-Unis et sont à tort considérées comme étant d'origine anglo-américaine. C'est vrai aussi pour beaucoup de mots, qui nous reviennent des Etats-Unis, et qui s'introduisent facilement dans notre pays parce qu'ils ont un visage avenant, puisqu'ils nous viennent, sinon de France, du moins de la romania, avec un sens différent. Par exemple réaliser, que nous prenons au sens de se rendre compte (to realise). Ces mots sont très nombreux, leur statut d'intrus est provisoire car ils sont rapidement assimilés. C'est là, je le rappelle, un phénomène propre à toutes les langues : n'oublions pas l'énorme part du vocabulaire latin dans la langue anglaise, qui a fort bien supporté une invasion beaucoup plus considérable que celle dont nous nous croyons victimes !



«Discours sur l'universalité des la

Propos recueillis
aux Mercredis de la NAR

Histoire amoureuse

Otto président

Pierre Girard-Augry continue son oeuvre d'adaptation de textes anciens. Nous avons déjà salué ici l'édition d'un «Ars Moriendi» de 1492 (Dervy-Livres), texte d'une naïveté savoureuse, très révélatrice de la religiosité d'une époque, mais dont la puissance spirituelle ne s'est pas émoussée. Puis il y eut «L'Assaut de Paradis et des armures du chevalier spirituel» de 1465 (Pardès), à la riche symbolique, «Les Prophéties de la fin des temps, l'Avènement de l'Antéchrist et les Signes précédant le jugement général de Dieu» de 1492 (Dervy-Livres), très belle illustration de l'esprit prophétique.

Aujourd'hui, Pierre Girard-Augry nous présente un épisode du roman de «Perceforest», «La Chevalerie Initiatique ou la plaisante et amoureuse histoire du Chevalier Doré et de la pucelle surnommée Coeur d'Acier.» L'adaptation, à partir d'une édition de 1542, est remarquable, car tout en assurant la lisibilité du texte, elle conserve les chatolements d'une langue richement colorée. Dans sa préface, Gérard de Sorval souligne le caractère emblématique du récit.

Alors, comme il est dit dans l'envoi du livre : «Nobles lecteurs, qui désirez vous amuser et récréer vos esprits, lisez la présente histoire, laquelle fait mention des faits chevaleresques et amoureux du noble et vertueux Chevalier Doré, de plusieurs peines et travaux qu'il endura pour l'amour d'une pucelle, et pareillement ce qu'elle souffrit pour l'amour de lui; et si vous vous remémorez et considérez bien leurs faits et gestes, vous trouverez que les amours du temps passé étaient beaucoup plus difficiles et plus pénibles à supporter qu'ils ne sont à présent.»

Patrick PIERRAN

La Chevalerie Initiatique - Ed. Pardès - 175 p. - Prix franco 126 F.

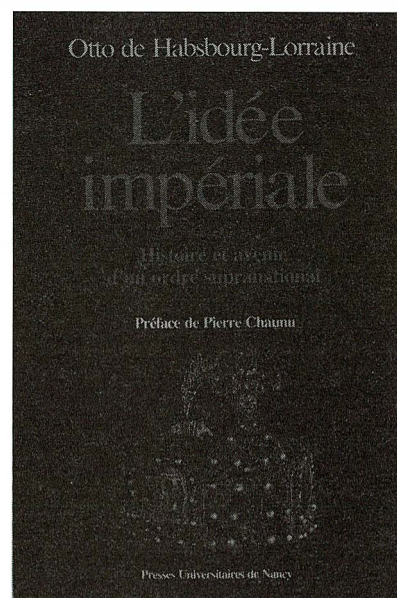
Stimulant, parfois agaçant, le dernier livre de l'archiduc Otto de Habsbourg fait regretter que celui-ci n'exerce pas de plus hautes fonctions.

Otto de Habsbourg est un grand bonhomme. Face à l'adversité, l'abandon, voire les persécutions dont sa famille fut l'objet, il a su incarner avec dignité l'idée impériale (1). Mieux que ça il a été un militant politique efficace, avec comme «couronnement» d'une carrière bien remplie son élection en 1979, par les électeurs bavarois, à l'assemblée de Strasbourg. Le prince affirme devoir ce succès aux Allemands déplacés - et notamment aux Sudètes - et il se définit plusieurs fois comme le représentant naturel et le défenseur de toutes les minorités européennes martyrisées depuis la fin de la première guerre mondiale.

Ainsi, de l'histoire de sa famille, le prétendant autrichien a su tirer une pensée politique qui, à l'heure de l'effondrement du rideau de fer, est d'une actualité brûlante, et qui devrait confondre de honte les pâles tenants de l'Europe limitée à douze.

Cependant, militant de l'idéologie «paneuropéenne» et, surtout, parlementaire, le prince manifeste bien des travers, ceux d'un homme trop engagé dans le combat quotidien. Le lecteur français pourra s'agacer de certaines injustices ou inexactitudes à l'égard de notre pays. On sent que lorsqu'il s'agit d'expliquer à ses propres électeurs ce qu'il ne faut pas faire, mieux vaut montrer du doigt les erreurs françaises que bavaroises.

Admettons par exemple que les mines de potasse alsaciennes polluent le Rhin sans vergogne parce qu'elles sont nationalisées. Peut-on pour autant les opposer si naïvement aux industriels



hollandais, allemands et surtout de cette Suisse parée de toute les qualités ? Admettons que l'infiltration de gauchistes dans la magistrature ait commencé en France et que cela ait déconsidéré la Justice qui jusque-là aurait été beaucoup moins politisée (vision bien idyllique, et bien réactionnaire, mais enfin...). Mais de là à écrire que dans l'affaire de Bruay-en-Artois « *Le conseil d'Etat qui est la plus haute instance d'appel en France n'eut finalement pas d'autre moyen que de muter le juge* » ! Méconnaissance, mépris ? Incriminons le traducteur... Mais le prince est aussi, en Europe, un des meilleurs défenseurs de la langue française : il faut plutôt incriminer d'une

part l'esprit partisan que nous avons signalé, mais aussi peut-être une certaine rancune atavique.

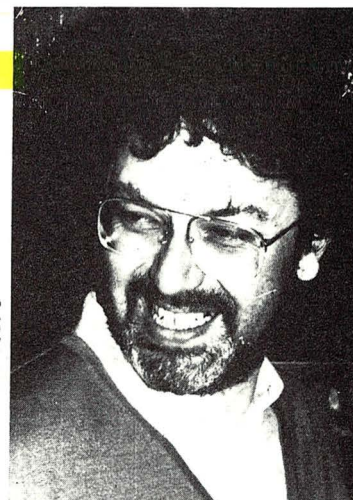
On en vient parfois à se demander si cet Habsbourg - Lorraine qui a longtemps séjourné à Dijon (dont il est membre du Rotary), ne tire pas sa pensée directement de Charles Quint, voire de Charles le Téméraire !!! Ah l'idée impériale ! Merveilleuse quand elle tire le meilleur de toutes les diversités, quand elle est ouverture sur l'extérieur ! Folle quand elle dévoile ses appétits et ses rancunes cachées.

Hâtons-nous de dire que nous interprétons quelque peu, poussé par l'agacement devant certaines formules à l'emporte-pièce. On ne peut s'empêcher de penser tout de même qu'il a manqué à Otto de Habsbourg d'exercer des responsabilités plus hautes et plus concrètes pour émousser un dogmatisme, une «rigueur autrichienne» et parfois un «intégrisme» politique si contraire à l'esprit de pragmatisme et de tolérance que nous prêtons à nos grands capétiens dont il descend aussi et qu'il admire également. Il n'est pas trop tard sans doute pour que l'Europe lui confie de telles responsabilités.

Paul CHASSARD

(1) Otto de Habsbourg-Lorraine, *L'idée impériale, histoire et avenir d'un ordre supranational*, préface de Pierre Chaunu. Il s'agit d'un recueil d'articles paru en allemand en 1986 et édité tout récemment en France, 228 pages, Presses Universitaires de Nancy, 120 F franco.

"Cité" n° 22 : Dossier sociologie avec Georges Balandier, Patrick Cingolani, Georges Navet, Pierre-Paul Zalio, Pascal Bruckner, Didier Martin et B. La Richardais.
Le numéro : 35 F franco



Emmanuel MOUNIER

quarante ans après

Quarante ans après sa mort, s'il fallait donner un signe - un seul - qui justifie l'entreprise menée par le fondateur d'«Esprit», je désignerais le premier ministre polonais, Tadeusz Mazowiecki, qui a puisé comme beaucoup de jeunes de sa génération, son élan premier dans l'inspiration personaliste d'Emmanuel Mounier. En dépit de tous les reproches qu'on lui a adressés - il ne s'agit pas seulement des accusations injustes de Sternhell - sa pensée recèle une exigence intérieure qui est loin d'avoir épuisé sa force de contagion. Cette pensée tournée par priorité vers l'Éthique, était accordée à une existence toute donnée, ce qui lui conférait bien plus que cette authenticité si prisée de Sartre, une unité fondée sur la véracité du témoignage.

Il est devenu de mode, même dans certains milieux chrétiens, de dévaluer la notion de personne, pourtant si riche de connotations théologiques ou philosophiques. Nous aurions dépassé définitivement ce stade, prémoderne, au profit d'un individualisme solaire qui tire de lui-même le droit d'énoncer ses propres droits. Comme si le mot lui-même n'était pas marqué d'une ambiguïté native ! Mounier, il est vrai, est l'adversaire le plus résolu de cet individualisme identifié à une pensée bourgeoise dont le péché mortel est le refus du regard d'autrui : *« L'individualisme est un système de mœurs, de sentiments, d'idées et d'institutions qui organise l'individu sur ces attitudes d'isolement et de défense. Il fut l'idéologie et la structure dominante de la société bourgeoise occidentale entre le XVIIIème et le XIXème siècles. Un homme abstrait, sans attaches ni communautés naturelles, dieu souverain au cœur d'une liberté sans direction, ni mesure, tournant d'abord vers autrui la méfiance, le calcul et la revendication; des institutions réduites à assurer le non empiètement de ces égoïsmes, ou le meilleur rendement par l'association réduite au profit. »*

J'interromps volontairement la citation, car la suite pose d'autres questions très actuelles qu'il faudra résoudre après un bref examen des propositions qui viennent d'être assénées avec une vigueur qui contredit l'universel credo libéral triomphant : *« La personne ne croît qu'en se purifiant incessamment de l'individu qui est en elle. »* Comme si l'individu était une puissance d'opacité qui s'oppose à cette vertu d'accueil et de disponibilité que constitue la personne. Tout entier occupé de communion, le personalisme d'«Esprit» se voudra foncièrement révolutionnaire contre une société d'égoïsme sordide qui écrase le pauvre de son mépris de fort. Avant d'explicitier les conséquences politiques d'un tel principe, il conviendrait d'explorer ses soubassements philosophiques qui évoquent bien des aspects d'un penseur comme Gabriel Marcel.

Le personalisme est le contraire d'un spiritualisme désincarné, il se veut liberté en mouvement dans le monde. Un de ses thèmes privilégiés est l'engagement qui suppose l'affrontement car l'existence est foncièrement tragique. Cet engagement est inscription de la transcendance de l'homme dans son action, il suppose donc, comme le remarquait Jean Lacroix, un dégage-ment concomittant qui permet de ne pas se laisser engluier, pour sauvegarder toujours les exigences de l'esprit. D'où un dialogue permanent, une remise en cause continue de soi-même et une méfiance à l'égard des idéologies, même les plus généreuses. A sa façon, Mounier, qui avait pourtant privilégié les solidarités de gauche, est un héritier conséquent de l'intransigeance catholique.

Sa critique des droits de l'homme de 1789 est d'une radicalité qui tranche avec l'unanimité bien pensante d'aujourd'hui. Justement, le paradoxe veut, avec l'apparent triomphe des idées libérales, que Mounier soit en décalage total avec le monde qui émerge de la défaite du communisme. N'annonçait-il pas avec l'assurance la plus superbe que le régime libéral-individualiste était en train d'agoniser sous ses yeux et qu'il n'y avait pas lieu de s'en formaliser puisqu'il était *l'un des plus pauvres que l'histoire ait connus, l'antithèse même du personalisme, son plus prochain adversaire.*

On peut faire le rapprochement avec les récents propos de François Mitterrand sur le système libéral à bout de souffle, qui ont scandalisé les commentateurs. Le double procès fait à Mounier à propos de ses réticences à l'égard de la démocratie libérale puis de son compagnonnage avec le parti communiste trouve ses justifications mais aussi ses limites et ses réfutations dans les objections de fond qu'il adresse au libéralisme. Zéor Sternhell croit que l'autrindividualisme personaliste établirait certaines connivences avec les débuts du régime de Vichy. Mais il se trompe grossièrement, en ignorant que les fondements intellectuels de la Résistance se référaient directement à une pensée antitotalitaire par essence et qui ne pouvait que se dresser contre ce régime d'abolition de la personne qu'était le nazisme.

Le rapprochement avec le communisme pose des problèmes plus sérieux. Je les ai déjà évoqués ici, en rappelant les objections sévères du Père Gaston Fessard. Il me paraît inconcevable que Mounier, justement scandalisé par l'exploitation ouvrière opérée par le capitalisme sauvage, a voulu discerner dans la révolution communiste un réel espoir pour les opprimés. Sans jamais - on ne le dira pas assez - accepter la moindre entorse au respect de la personne : *« Malheur à qui a pris son parti d'un seul sadique humiliant dans un seul camp un seul survivant de l'ère maudite des camps d'esclave. »* A la lumière des quarante ans qui ont suivi, on mesure certes la part majeure d'illusion que Mounier a gardée plusieurs années durant sur la possibilité d'amendement interne du système marxiste léniniste et sur le bien fondé d'une coopération avec le parti en France. *« On peut être décidé à ne jamais se séparer, même sous les plus troublants prétextes, des forces qui ont la confiance des opprimés et n'en être que plus exigeant pour les titulaires d'une si lourde espérance. »* Le tragique dans cette affaire, c'est bien que la générosité empêche de discerner le fond des choses, c'est-à-dire la vraie nature d'un système, totalitaire par essence.

Cette erreur d'un moment, si grave soit-elle, ne porte pas condamnation de la pensée elle-même. Erreur de perception et non d'intention, qui n'est pas le privilège d'une seule école de pensée. Elle n'abolit nullement l'exigence personaliste dans ses requêtes essentielles. Celle-ci, qui s'enracine dans les meilleures traditions de la pensée, doit au-delà de Mounier, inventer, avec le même cœur, ses nouveaux chemins.

Gérard LECLERC

Les œuvres d'Emmanuel Mounier ont été rassemblées en quatre volumes reliés aux éditions du Seuil (1961-1963). Prix franco des 4 volumes : 500 F.

Bête et méchant

Dans le second film de Chatiliez, la méchanceté tue l'humour, et pourtant il y a des spectateurs qui aiment...

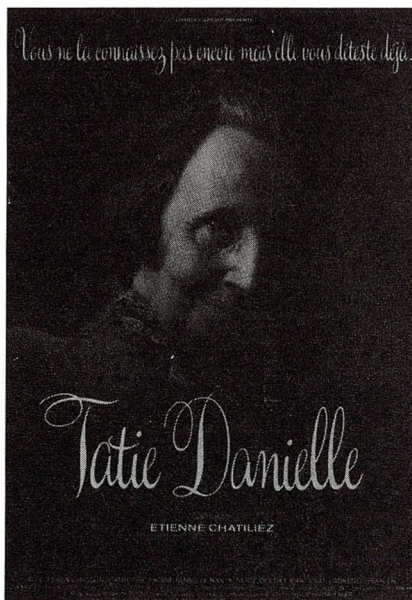
Une vieille femme aigrie prend un malin plaisir à tyranniser les personnes qui l'entourent de leur affection mais elle finit par trouver son maître en la personne d'une garde-malade encore plus méchante qu'elle ! Tel est le thème de «Tatie Danielle».

«La vie est un long fleuve tranquille», premier film de Chatiliez et succès immense auprès du public, nous avait déplu mais il fallait lui reconnaître une première demi-heure plutôt réussie et certaines séquences dignes des plus grands cinéastes français (Renoir ou Pialat) qui laissaient espérer un second film passionnant. Constatons que ce dernier est en partie sauvé par la direction d'acteurs et le talent des interprètes. Mais la mise en scène, qui fait vraiment la part trop belle aux dialogues, ne consiste qu'en une succession de *spots*, sans lien réel entre eux et dans lesquels le slogan choc du publicitaire est remplacé par une parole assassine sensée provoquer le rire. Or n'est pas Guity ou Pagnol qui veut.

En fait l'histoire pourrait être drôle si elle n'était gâtée par trop d'in vraisemblances et surtout trop de méchanceté. Dès les premiers plans le ton est celui du règlement de compte. Les personnages sont caricaturaux (qu'est-ce qu'apporte au film par exemple de faire du fils aîné des Billard, la famille qui recueille Tatie Danielle, un homosexuel ?). Chatiliez n'aime pas ses personnages et déteste ses spectateurs qui, eux, entretiennent avec ses films une relation masochiste. Il est quand même curieux de voir que ce sont des spectateurs semblables aux Le Quesnoy de «La vie est

un long fleuve tranquille» qui ont, en partie, par le bouche à oreille, assuré le succès de ce film.

«La vie...» tendait à accréditer l'idée selon laquelle on peut réussir dans la vie en se la coulant douce. «Tatie Danielle» en rajoute dans la démagogie : en dehors de la méchanceté point de salut. La grâce, Chatiliez ne connaît pas : il est vrai que c'est passé de mode. La morale de ses films est simple : les personnages qui respectent certains principes qui sous-tendent la vie en société, sont tournés en dérision, alors que la réussite sourit aux méchants qui finissent par imposer leur absence de valeurs.



En cela Chatiliez est-il un personnage de ses films ? En tout cas, s'il a le droit de raconter n'importe quoi, nous lui déniions le droit de le faire n'importe comment. Surtout au cinéma...

Nicolas PALUMBO

L'absence de Drieu

Rééditer la biographie que Pierre Andreu et Frédéric Grover (1) avaient consacrée à Drieu La Rochelle nous semblait une bonne idée. Notre collaboratrice n'a pas aimé...

Drieu la Rochelle ? Quel beau sujet. Mais à la relecture de cette biographie on meurt vraiment d'ennui. Le pavé ne fait que 573 pages. A l'ampleur de l'ennui, réjouissons-nous que les co-auteurs ne soient que deux ; l'indigestion nous guette à imaginer d'autres contributions. L'intention des auteurs s'annonçait toutefois originale et généreuse : offrir un «nouveau Drieu», débusqué et cerné dans «autant de petits faits que possible».



De «petits faits», l'ouvrage regorge. Les obsessionnels du détail peuvent être rassurés, ils seront rassasiés. De même, les amateurs d'archives, les lecteurs de dictionnaires, d'annuaires, de bottins, de guides et autres répertoires y trouveront en abondance matière à leur plaisir. Rien n'est omis de ce qui

est événementiel. De la naissance à la mort de Drieu, son parcours d'homme est passé au peigne fin.

A-t-il souhaité effacer quelque trace, nos détectives l'ont décelée : «...il écrit sur une feuille que nous avons eu le bonheur de retrouver...» Voilà, tout dans ce livre est de la même teneur, soit une compilation d'événements, de lettres, d'écrits, de dates, de début et de fin de voyage, de ce qu'en a pensé X, de ce qu'en a dit Y... Est-ce donc cela le «nouveau Drieu», ce héros dont la vie se réduit à n'être qu'un immense agenda ? Et l'on s'offusque de bailler car nous gardons en mémoire, au-delà de considérations quant à ses préférences politiques, un Drieu à la fois si léger et si grave.

Dans le compte rendu détaillé d'autopsie, le corps est disséqué menu, mais où est donc l'âme ? Les faits et les actions n'échappent pourtant pas à l'emprise des passions ; Drieu sans doute mieux que quiconque pouvait en rendre compte et le choix des auteurs était en cela très intéressant. Dommage que le jeu de piste s'arrête là où commencent les questions.

Si une biographie s'arrête au récit détaillé de l'histoire d'une vie, les trente années que nos auteurs consacrèrent à celle de Drieu n'auront pas été vaines. Nous regrettons simplement de ne pas y avoir rencontré Drieu La Rochelle.

Louise LANGE

(1) Cf. Gérard Leclerc in «Royaliste» n°297, juillet 1979 : «Drieu La Rochelle».

Pierre Andreu et Frédéric Grover, *Drieu La Rochelle*, La Table Ronde, 573 pages, prix franco : 145 F.

ILE-DE-FRANCE

La Fédération organise le dimanche 20 mai une session à l'intention des adhérents et sympathisants. Elle aura lieu de 10 h à 18 h 30 (repas sur place) et sera animée par Bertrand Renouvin. Elle comportera une partie d'information sur la N.A.R. son rôle, son action et ses prises de position, et une partie de réflexion-débat autour du thème «Racisme et immigration».

Tous renseignements utiles et le programme précis seront donnés dans le prochain numéro de "Royaliste", mais retenez déjà cette date. Nous convions tout particulièrement les nouveaux lecteurs sympathisants de notre mouvement à venir prendre contact et discuter avec nous à cette occasion.

ABONNEMENTS
INVENDUS

Ils vous permettent de recevoir tous les quinze jours une certaine quantité d'exemplaires du numéro précédent du journal pour les diffuser autour de vous.

Tarif pour six mois: pour 5 ex.: 71 F - pour 10 ex.: 136 F.

MERCREDIS DE LA NAR

A Paris, chaque mercredi, nous accueillons nos sympathisants dans nos locaux (17, rue des Petits-Champs, Paris 1er, 4ème étage) pour un débat avec un conférencier, personnalité politique ou écrivain. La conférence commence à 20 heures très précises (accueil à partir de 19 h 45 - Entrée libre et gratuite), elle s'achève vers 21 h 45. Un buffet chaud est alors servi pour ceux qui désirent poursuivre les discussions (participation aux frais du buffet 22 F).

● **Mercredi 2 Mai** - Le 4 avril dernier au matin, la Belgique s'est réveillée sans roi ! La décision spectaculaire du Roi Baudouin Ier a soulevé en France comme en Belgique des polémiques diverses et a suscité de nombreux commentaires. Nous avons demandé à un juriste belge

de nos amis, **Richard FIELZ**, Président du cercle d'études Charles de Gaulle de Bruxelles, de venir nous expliquer la situation créée par ce fait sans précédent.

● **Mercredi 9 Mai** - Agrégé de philosophie et historien, **Lucien JAUME** avait passionné les auditeurs de sa première conférence. Spécialiste du jacobinisme, il en a étudié les fondements et l'actualité dans un livre «**les Jacobins et l'Etat**» qu'il viendra nous présenter et qui nous permettra de prolonger le débat engagé l'année dernière.

● **Mercredi 16 Mai** - Pourquoi les intellectuels occupent-ils une telle place dans la société française ? Philosophe, essayiste, collaborateur de la revue «Esprit», **Daniel LINDENBERG**, qui a participé à un ouvrage collectif sur le sujet «**Dernières questions aux intellectuels**» nous présentera son analyse et ses conclusions, qui se situent très au-delà des habituelles polémiques.

A l'aide ! A l'aide ! Notre photocopieur vient de rendre l'âme d'une manière définitive et brutale. Et nous voilà placés devant un cruel dilemme : ou bien nous le remplaçons par un modèle équivalent "bas de gamme", dépense que nous pouvons assumer sans trop de problème, ou bien nous en profitons pour nous doter d'un modèle perfectionné et rapide qui nous permettrait de soulager notre service d'imprimerie intégrée qui n'arrive plus à assumer tous nos besoins en matière d'impression.

C'est, bien sûr, vers cette dernière solution que va notre préférence, mais il est exclu que nous puissions prendre en charge les **20.000 F supplémentaires** de dépense sur notre budget normal.

La conclusion vous la connaissez déjà ... C'est, une fois de plus, vers nos lecteurs et amis fidèles que nous nous tournons en leur demandant de nous fournir cette somme. Nous ouvrons donc aujourd'hui une **souscription exceptionnelle** dans ce but. Nous vous demandons d'y répondre très rapidement afin que nous puissions prendre notre décision **d'ici quinze jours** au plus tard : nous ne pouvons pas nous passer plus longtemps de cet outil de travail indispensable.

Merci d'avance.

Yvan AUMONT

Ouvrez vos porte-monnaie !

SOUSCRIPTEURS

Mme Auboyneau 50 F - Christian Barnet 25 F - Amadeu Cisca Penella 165 F - Philippe Clavel 276 F - Un ancien du "Courrier royal" 1000 F - Gérard Delbos 84 F - Michel Denuncq 10 F - Armelle Fincato 50 F - Mahdi Haminède 1000 F - Antoine Lazi-nier 100 F - Pascal Lécureuil 60 F - Francine Martin 100 F - Jean de Gueyer 30 F - Pour une Europe royale 800 F - Michel Paris 150 F - Xavier Perrodeau 80 F - Jean Pidancet 30 F - Bernard Piris 50 F - Adhérent depuis 1971 (No 183) 1000 F - Jacques Poiré 50 F - F. Poulon 136 F - Anonyme Cher 30 F - Feliks Rynski d'Argencé 50 F - Pour Jean IV (Washington) 200 F - Bernard Sonck 200 F.

Total de cette liste 5726 F

COTE D'OR

L'équipe "Jeune et Royaliste" de Bourgogne organise un dîner-débat avec Bertrand RENOUVIN le **samedi 28 avril** à 18 h 30 au restaurant "La grande taverne" 20, avenue Maréchal Foch, 21000 Dijon. (Prix du repas 100 F, étudiants et chômeurs 85 F).

Inscriptions et tous renseignements complémentaires auprès de la correspondante de "JetR" : Valérie Cécina-Coppée, tél. : 80.56.83.97.

PHOTOS

Des photos du comte de Paris, chef de la Maison de France, sont disponibles à notre service librairie. Elles existent en trois format. Tarif franco : format 9x13 : 12 F - format 13x18 : 29 F - format 18x24 : 58 F.

Dans ces trois formats et au même prix, existent aussi les photos de la comtesse de Paris, du comte de Clermont, du prince Jean.

Demande de documentation

Si ce journal vous a intéressé, si vous désirez avoir plus de renseignements sur nos idées, nos activités, les livres et brochures que nous publions, remplissez le bulletin ci-dessous sans engagement de votre part.

Nom :

Prénom :

Date de naissance : Profession :

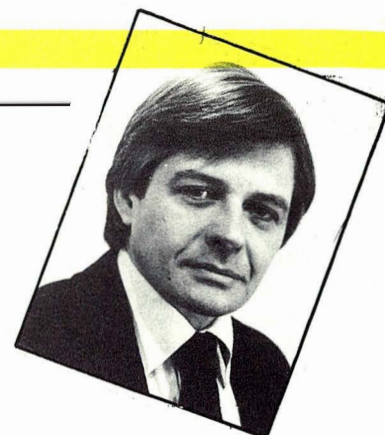
Adresse :

.....

.....

désire recevoir sans engagement de ma part une documentation sur le mouvement royaliste. Bulletin à retourner à:

«Royaliste», 17 rue des Petits-Champs, 75001 Paris



Doute sur les identités

La baisse de popularité du président de la République, signalée par de récents sondages, a très normalement provoqué bon nombre de supputations, de rumeurs et de commentaires sur les rumeurs. On dit que le chef de l'Etat est désabusé, sans prise sur l'événement, et qu'il envisage son départ en cas de victoire de l'opposition aux législatives. On constate que l'opinion a été scandalisée par l'effacement de vilaines affaires, agacée par les longs commentaires télévisés de François Mitterrand sur le congrès de Rennes, et que beaucoup s'inquiètent de l'influence croissante du Front national...

Tel est le climat, pour le moins morose. Plutôt que de s'en tenir aux «causes immédiates», tantôt invérifiables, tantôt volatiles, et dont il est impossible de mesurer l'exacte portée, il convient de souligner une nouvelle fois les facteurs permanents et visibles du malaise que nous éprouvons.

AMBIGUITES

Le premier facteur est d'ordre institutionnel. Soutenu par une majorité, élu sur un projet, incarnant une tradition politique, le président de la 5^e République se trouve à la fois chargé de l'arbitrage et de l'espérance de ses électeurs. De cette situation ambigüe résulte une double attente, souvent contradictoire, puisque le chef de l'Etat doit veiller au bien commun tout en répondant aux souhaits et aux exigences de la majorité présidentielle. Aussi est-il constamment exposé à en faire trop ou pas assez, sans pouvoir satisfaire l'ensemble des citoyens : aux yeux de ses électeurs, l'arbitrage risque d'être confondu avec l'inaction, mais des interventions trop fréquentes ou trop précises le feront passer pour partisan dans d'autres fractions de l'opinion. En outre, le principe de justice qu'incarne le chef de l'Etat fait naître d'autres demandes, et le rendent responsables de choix et de décisions qui sont de la compétence du Parlement ou de l'institution judiciaire dont il doit seulement garantir l'indépendance.

A l'ambiguïté de la fonction présidentielle, s'ajoute l'incertitude quant à l'exercice de la fonction de Premier ministre. Si le chef du gouvernement

est responsable, en droit, devant les députés, ne l'est-il pas, en fait et tout autant, devant le président de la République ? Est-il celui qui «détermine et conduit la politique de la nation» ou un simple bouclier selon la lecture présidentialisée de la Constitution ? Même si le chef de l'Etat laisse son Premier ministre gouverner, comme c'est le cas aujourd'hui, ce dernier n'est-il pas, comme rival ou successeur possible du Président, un candidat en puissance et parfois en actes ? Qu'il s'agisse de l'Elysée ou de Matignon, quelles que soient les personnes qui représentent le pouvoir exécutif, il y a nécessairement des doutes et des soupçons générateurs d'un trouble qui ne peut être dissipé.

Le parti majoritaire ne peut manquer de subir les conséquences de cette situation compliquée. Considéré comme le «parti du Président», puisqu'il a favorisé son élection, obligé de soutenir le Premier ministre et son gouvernement, il doit répondre aux attentes de ses électeurs dans le domaine législatif tout en étant, par la force des choses, le lieu privilégié du conflit entre les futurs présidentiables. Aussi est-il exposé à subir des contradictions qu'il ne peut maîtriser - entre un chef d'Etat devenu relativement indépendant et la direction du parti, entre les deux pôles de l'exécutif, entre les rivaux qu'il abrite - et contraint de répondre à des exigences, elles aussi contradictoires, qui tiennent au flou de son image et de son statut dans l'Etat et par rapport à lui.

DESARROI

Le trouble d'origine institutionnelle est aggravé par la crise que traversent les formations politiques traditionnelles. Pourtant prévisible, la recomposition du paysage politique (l'effondrement du Parti communiste, la progression du Front national) provoque un désarroi qui n'est plus à décrire. Au lieu de chercher à la surmonter, les responsables politiques étalent leurs divisions et se contentent de tactiques à très court terme, avec un cynisme qui ajoute au discrédit de la classe politique. Après le désastreux congrès de Rennes, les complaisances xénophobes des états-généraux de

l'opposition. Après les clins d'œil giscardiens au Front national, le retournement anti-lepéniste de Charles Pasqua. Comment croire à ceux qui réduisent les idées à l'état d'instrument, changent de conviction au gré de leurs intérêts du moment, ou ne tirent plus la moindre conséquence des principes dont ils se réclament ? Comment suivre les uns ou les autres dans des combats obscurs où le plus proche est le premier ennemi ?

Tandis que notre société souffre d'inégalités matérielles et culturelles croissantes, ces doutes, fondés ou non, sur le pouvoir et le discrédit de nos représentants politiques provoquent une crise d'identité qui n'est pas celle que Jean-Marie Le Pen prétend analyser et résoudre. Faute de définition précise des fonctions dans l'Etat, faute de convictions fondées et clairement assumées par les responsables politiques, faute de relation entre les mots et les actes, beaucoup se détournent de ce qu'ils en viennent à regarder comme jeu d'apparences, manœuvre, mensonge ou banale technique de communication. Le doute sur les identités, c'est de ne plus savoir qui est le Président (arbitre ou partisan), ce que fait le Premier ministre (gouverner ou prétendre), ce qu'il en est d'un socialisme qui s'accommode de tant d'injustices, ou d'une droite infidèle à ses propres valeurs...

Il n'est pas simple de dissiper de tels doutes. Si François Mitterrand parvient à assumer l'ambiguïté de sa fonction, sans toujours être écouté et compris, il reste que les incertitudes et les dangers de la monarchie élective ne peuvent être écartés, selon nous, que par une royauté établissant un pouvoir pleinement arbitral qui permettrait une clarification et un rééquilibrage de l'ensemble des pouvoirs. Quant aux formations politiques de droite et de gauche, elle ne surmonteront leur propre crise que par une réflexion critique sur leurs principes et sur leurs méthodes. Beaucoup le savent et le disent depuis longtemps, sans que le travail soit encore commencé. Ils peuvent constater aujourd'hui que la nature politique a horreur du vide, et que le Front national est en train de le combler. La peur n'est peut-être pas toujours si mauvaise conseillère...

Bertrand RENOUVIN